**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

**ADMINISTRATION GENERALE DE L’ENSEIGNEMENT**

**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

#### UNITE D’ENSEIGNEMENT

**Contexte de Santé**

**ENSEIGNEMENT superieur de type court**

**DOMAINE DES SCIENCES DE LA SANTE PUBLIQUE**

|  |
| --- |
| **CODE : 82 46 33 U34 D1** |
| **CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 804** |
| **DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX** |

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 19 juillet 2019,**

**sur avis conforme du Conseil général**

|  |
| --- |
| **Contexte de santé**ENSEIGNEMENT superieur de type court |

**1. FINALITES DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

**1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité d’enseignement doit :

* concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, scolaire et culturelle ;
* répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

**1.2. Finalités particulières**

Cette unité d’enseignement vise à permettre à l'étudiant d’appréhender, pour l’activité professionnelle de l’orthoptiste :

- les règlements et fondements légaux applicables ;

- les aspects déontologiques, éthiques, responsables et citoyens ;

- le sens de la démarche qualité ;

- les principes de base de la gestion informatisée.

**2. CAPACITES PREALABLES REQUISES**

* 1. **Capacités**

**En mathématiques,**

* analyser les composants d’une situation-problème ;
* résoudre un problème à partir d’un ensemble d’informations et, s’il échet, représenter graphiquement les données et la solution du problème ;
* interpréter la ou les solutions ;

**En langue française,**

*face à un document (écrit ou audiovisuel) illustrant une problématique sociale, scientifique ou culturelle,*

* rédiger une synthèse du document,
* commenter de façon personnelle une idée essentielle du document.
	1. **Titre pouvant en tenir lieu**

Certificat d'enseignement secondaire supérieur (C.E.S.S.).

**3. ACQUIS D’APPRENTISSAGE**

**Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :**

*au départ d’une situation propre à la pratique professionnelle de l’orthoptie,*

*en disposant de la documentation ad hoc,*

*en respectant les lois et règlements relatifs au droit du travail :*

1. de situer la profession d’orthoptiste, au regard des fondements légaux, des principes déontologiques, de l’éthique professionnelle et des aspects responsables et citoyens ;
2. d’identifier les notions de responsabilité professionnelle civile et pénale ;
3. d'énoncer les droits et devoirs du professionnel en faisant référence aux principes de droit du travail ;
4. de distinguer les forces et faiblesses d’un cadre professionnel afin d’améliorer la qualité de l’offre de soins ;
5. de compléter une attestation informatisée de soins donnés.

**Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :**

1. le niveau de cohérence : la capacité à établir une majorité de liens logiques pour former un ensemble organisé,
2. le niveau de précision : la clarté, la concision, la rigueur au niveau de la terminologie, des concepts et des techniques/principes/modèles,
3. le niveau d’intégration : la capacité à s’approprier des notions, concepts, techniques et démarches en les intégrant dans son analyse, son argumentation, sa pratique ou la recherche de solutions,
4. le niveau d’autonomie : la capacité à faire preuve d’initiatives démontrant une réflexion personnelle basée sur une exploitation des ressources et des idées en interdépendance avec son environnement.

**4. PROGRAMME**

L'étudiant sera capable,

**4.1. E-santé, Déontologie et éthique, Gestion qualité**

1. de présenter la terminologie propre aux praticiens des soins visuels ;
2. de décrire les principes de base :
	* de l’architecture informatique des soins de santé (macro, méso, micro),
	* des outils imposés par l’autorité publique ou mis à disposition (voir le site web « e-Health »).
3. d'identifier la place de la profession au sein de la société et de la politique de santé à travers son évolution historique, en ce compris les aspects d’engagement responsable et citoyen ;
4. de définir les notions d’actes tels que définis par la loi ;
5. de citer les différents organes administratifs et juridiques de contrôle de la profession et d’en préciser les rôles ;

*au départ de situations propres à la pratique professionnelle de l’orthoptie,*

*en disposant de la documentation ad hoc,*

1. d’analyser des situations professionnelles sous leur aspect déontologique en utilisant les principales sources juridiques qui les fondent ;
2. de décrire les principes éthiques qui sous-tendent la pratique de l’orthoptie ;
3. d’analyser les forces et faiblesses d’un cadre professionnel afin d’améliorer la qualité de l’offre de soins de l’organisation concernée.

**4.2. Gestion de cabinet (Informatique médicale)**

* de décrire les principes de base :
	+ de la gestion en soins visuels d’un dossier patient informatisé standard,
	+ les principes de base de la prescription électronique,

**4.3. Droit et législation**

* de présenter les structures d'organisation de la Belgique (état fédéral, régions, communautés, pouvoirs locaux, …) et la hiérarchie des normes (Lois, Décrets, Arrêtés, Circulaires…) ;
* de présenter les niveaux de pouvoir des différents types d’institutions de soins ;
* de citer les principes généraux de droit belge, les sources de droit belge, les institutions qui les concrétisent en lien avec l’exercice d’une profession paramédicale ;
* d'aborder les principes essentiels du droit du travail (contrat de travail…) dans le secteur des soins de santé ;

*au départ des situations propres à la pratique professionnelle de l’orthoptie,*

*en disposant de la documentation ad hoc,*

* de définir les notions de responsabilité morale, civile et pénale et de les illustrer par des situations professionnelles d’orthoptie;
* d'identifier les implications sur le système de santé des notions de droit social (la sécurité sociale, le centre public d’action sociale, la protection des individus, le droit des enfants, l’aide à la jeunesse…) ;
* de décrire les notions de secret professionnel, de secret partagé, de droit de réserve, leurs exceptions et de les contextualiser.

**5. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Aucune recommandation particulière.

**6. CHARGE DE COURS**

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L’expert devra justifier de compétences particulières issues d’une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier.

**7. HORAIRE MINIMUM DE L’UNITE D’ENSEIGNEMENT**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **7.1. Dénomination des cours** | **Classement des cours** | **Code U** | **Nombre de périodes**  |
| E-santé, Déontologie et éthique, Gestion qualité | CT | B | 12 |
| Gestion de cabinet (Informatique médicale) | CT | B | 8 |
| Droit et législation | CT | B | 12 |
| **7.2. Part d’autonomie** | P | 8 |
| **Total des périodes** |  | **40** |